

COLLOQUE

LA TRANSMISSION SUCCESSORALE
DU DROIT D'AUTEUR

QUESTIONS D'ACTUALITÉ
ET DIFFICULTÉS PRATIQUES

MERCREDI 9 AVRIL 2014

13H30 / 20H

Université Panthéon - Assas,

12 Place du Panthéon, Paris 5^e - Salle des Conseils

DIRECTION SCIENTIFIQUE

Tristan Azzi, *Professeur à l'Université Paris Descartes*

OBJECTIFS

De grandes batailles judiciaires, relayées par les médias, opposent souvent les héritiers et légataires d'artistes très célèbres et dont l'enjeu est la titularité des droits d'auteur et donc la propriété des œuvres. A la complexité juridique inhérente à la nature composite du droit d'auteur s'ajoute celle des situations quand les artistes ont eu plusieurs épouses et compagnes, plusieurs enfants des unes et des autres et qu'ils sont décédés sans testament ou avec un testament mal rédigé.

L'objectif de ce colloque, terme de réflexions d'un groupe de travail de l'Institut Art & Droit, est de recenser et d'étudier les difficultés juridiques et judiciaires générées par, ou à l'occasion de la transmission successorale des droits d'auteur et de faire des propositions d'outils permettant de les limiter.

PROGRAMME

13H30

**Accueil et enregistrement
des participants**

14H00

Bienvenue et remerciements

Gérard Sousi, *Président
de l'Institut Art & Droit*

14H05

Introduction au thème général

Tristan Azzi, *Professeur
à l'Université Paris Descartes*

14H15

**Le risque de démembrement
du droit d'auteur**

- **Jean Aittouares**, *Avocat*
- **François Sauvage**, *Professeur
à l'Université d'Evry-Val d'Essonne*

14H45

La gestion de l'indivision

- **Ingrid Haziot**, *Avocate*
- **Laurence Mauger-Vielpeau**,
Professeur à l'Université du Havre
- **Jean-Baptiste Schroeder**,
Avocat

15H15

**De l'art de bien rédiger
son testament**

- **Hélène Dupin**, *Avocate*
- **Anne-Sophie Nardon**,
Avocat - Borghese Associés
- **Samuel Auger**, *Notaire*

15H45 **Débats**

16H15 **Pause**

16H30

Table ronde : Regards croisés

Modérateur : **Pierre Sirinelli**,
*Professeur à l'Université
Panthéon-Sorbonne*

- **Le cas Picasso** : **Claudia Andrieu**,
*Responsable des Affaires
juridiques, Succession Picasso,
Picasso Administration*
- **Le cas Vasarely** : **Pierre Vasarely**,
*Président de la Fondation Vasarely,
légataire universel et titulaire
du droit moral de Victor Vasarely*
- **La gestion collective** :
Marie-Anne Ferry-Fall,
Directrice générale de l'ADAGP

17H15

**Droit de suite et droit
des successions**

- **Tristan Azzi**, *Professeur
à l'Université Paris Descartes*

17H30

**Point de vue étranger :
l'exemple italien**

- **Lavinia Savini**, *Avocate,
IdeaLex law firm, Bologne – Milan*

17H50 **Débats**

18H30 – 20H **Cocktail**

INSCRIPTIONS

Entrée gratuite sur inscription préalable et dans la limite des places disponibles (70). Les demandes d'inscription doivent parvenir directement à l'Institut Art & Droit **avant le 25 mars 2014**, par mail : institut@artdroit.org ou par fax : **04 78 52 12 43**, avec indication des nom, prénom et profession du demandeur. Une confirmation de l'inscription sera envoyée par mail.